

**Rapport minoritaire d'un membre de la commission concernant le  
préavis municipal 04/08 concernant la création d'un Etablissement  
concordataire de détention pour mineurs sur le territoire  
communal**

---

La commission, composée d'Evelyne Campana, rapporteuse, Etienne Chamot, Eric Schmitt, Roger Vagnières et René Baechler, qui s'est réunie le mardi 8 avril 2008 à 20.00hres à la maison de commune, n'a pas réussi à rallier tous les membres à un préavis favorable au projet défendu par la municipalité.

La faute sans doute à trop de points restés sans réponse ou à des affirmations qui ne sont pour l'heure que spéculatives, et par conséquent invérifiables.

Dans le cours du débat, il a été convenu que les questions sans réponse, devaient être adressées au rapporteur, pour être transmises à la municipalité avant la séance de ce jour, ce que j'ai fait, sans résultat.

C'est pourquoi j'ai décidé de déposer un rapport minoritaire pour mettre en lumière des points restés évasifs et sans réponse.

Pourquoi la municipalité qui a tenu de faire savoir par voie de presse à toute la Romandie sa position dans ce projet n'a pas ouvert le débat au niveau de tous ses administrés ?

Pour un projet aussi sensible, une étude d'impacte aurait permis de clarifier des points qui peuvent peser dans le développement de la commune, aussi bien en terme d'image que de réputation !

Ce projet est-il de nature à dynamiser ou au contraire à plomber le développement de la commune ?

Est-ce qu'une « prison » entre les deux bourg, ne va pas créer un « no m'ans land » avec pour conséquence de réduire à néant les efforts de réunification entrepris à ce jour.

Dans ce projet qui ne coûte rien à la commune, il faut tout de même relever, qu'une fois de plus, c'est une multinationale qui empêche la mise au détriment des petits propriétaires terriens proches du site qui verront le prix de leurs biens revu à la baisse.

Mais au travers de ce projet, il y a un enjeu d'une toute autre envergure qui en découle.

Je veux parler de l'emprise de l'état sur les destinées de notre commune, qui va d'un satellite des voies de communications, à un centre de détention, en passant par un institut spécialisé et par une inéluctable volonté de densification de la population.

Quant au dopage de la participation financière de l'Etat au travers de la « MEP, » ce ne sont pour l'heure que des spéculations qui faussent le vrai débat, et qui n'appellent que des réponses au conditionnel pour un sujet qui se réclame de la perpétuité !

En conclusion, dans ce projet, trop de points sensibles n'ont pas été traités avec la gravité requise, ce qui laisse pas mal de doute et d'incertitudes jetant un discrédit sur le devenir de Palézieux !

C'est pourquoi je recommande aux membres du conseil de rejeter le préavis 04/08 tel que présenté.

Palézieux, le 23 avril 2008

René Baechler  
